



La Pêche

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 811-003-2024

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 20-811 CONCERNANT LA MISE SUR PIED D'UN PROJET PILOTE POUR PERMETTRE LA GARDE DE POULES PONDEUSES, POUR Y INCLURE L'ÉLEVAGE DES CAILLES

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que :

Que lors d'une assemblée ordinaire tenue le 8 juillet 2024, le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté le Règlement 811-003-2024 modifiant le règlement numéro 20-811 concernant la mise sur pied d'un projet pilote pour permettre la garde de poules pondeuses, pour y inclure l'élevage des cailles.

Que ledit règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité, durant les heures normales d'ouverture ou sur le site internet à : [Règlements | Municipalité de La Pêche \(villelapeche.qc.ca\)](https://www.villelapeche.qc.ca).

Que ledit règlement entre en vigueur le 10 juillet 2024 soit le jour de sa publication, conformément à la Loi.

Donné à La Pêche, ce 10^e jour du mois de juillet 2024.

M^e Sylvie Loubier
Greffière, Directrice des affaires juridiques
& Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, M^e Sylvie Loubier, greffière, directrice des affaires juridiques et directrice générale adjointe, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en vertu de la réglementation numéro 22-839 dûment adoptée le 7 novembre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10^e jour du mois de juillet 2024.

M^e Sylvie Loubier
Greffière, Directrice des affaires juridiques
& Directrice générale adjointe